Juin 2026

Bulletin municipal *Pointis-Inard*

Chères Pointis-Inardaises, chers Pointis-Inardais,



Suite aux dernières élections municipales, une nouvelle équipe a été installée pour conduire les affaires de notre commune. Nous souhaitions, à travers ce premier bulletin, nous adresser directement à vous. Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour votre participation et la confiance accordée.
Cette nouvelle mandature s'ouvre avec une volonté claire : travailler avec sérieux, transparence et proximité, malgré une opposition bien présente aux conseils municipaux.
Notre équipe a à cœur d'agir concrètement pour notre village, en s'appuyant sur ses atouts : un cadre de vie de qualité, une vie locale dynamique et des finances maîtrisées avec un endettement limité.

Les premiers mois sont consacrés à la mise en place de notre organisation, au lancement des commissions municipales et à la préparation des projets à venir. Parmi les priorités, nous travaillons notamment sur l'amélioration du cadre de vie, le soutien aux services de proximité et le développement de projets structurants pour l'avenir de la commune.
Le budget 2026 traduira cette ambition, avec des investissements importants tout en conservant une gestion rigoureuse et responsable.

Nous souhaitons également renforcer la communication municipale afin de mieux vous informer, régulièrement et en toute transparence, des actions menées et des projets en cours. Ce mandat sera celui du dialogue et de l'action. Nous restons à votre écoute et comptons sur l'implication de chacun pour faire vivre notre commune.

Avec tout notre dévouement,
Le Maire et le Conseil municipal





Election du Maire et de ses adjoints du 20/03/2026 :

- Mr **Christophe Froechly élu Maire** avec 12 voix pour et 3 abstentions.

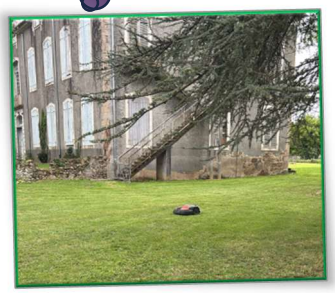
Election des adjoints au Maire élus à l'unanimité :

- Mme **Dominique Ladeveze**, 1ère adjointe, délégation finances communales.
- Mr **Didier Portes**, 2ème adjoint, délégation urbanisme.
- Mme **Juliette Daffos**, 3ème adjointe, délégation affaires scolaires.
- Mr **Christophe Grand**, 4ème adjoint, délégation finances communales.



Bonne nouvelle !

Le 2nd robot est en fonction dans le parc du château







Ecole :



- Nous avons soutenu et appuyé les actions des parents d'élèves mobilisés contre la fermeture d'une classe. Malgré les actions, le directeur d'académie n'est, pour le moment, pas revenu sur sa décision. Nous remercions les parents, et particulièrement les délégués parents d'élèves pour leur dévouement.
 Des actions seront encore menées.



Entretien des espaces communs :

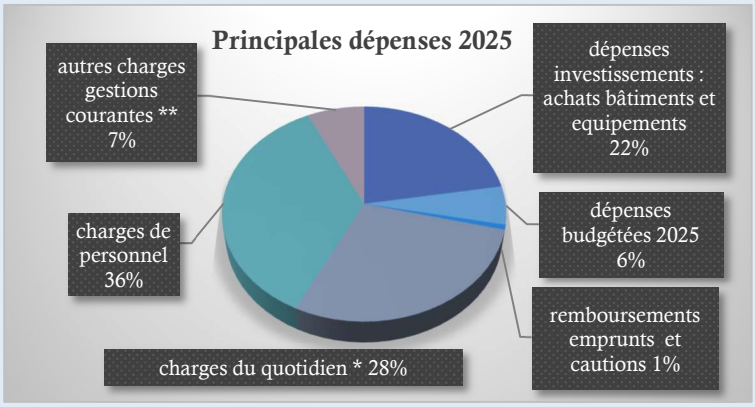


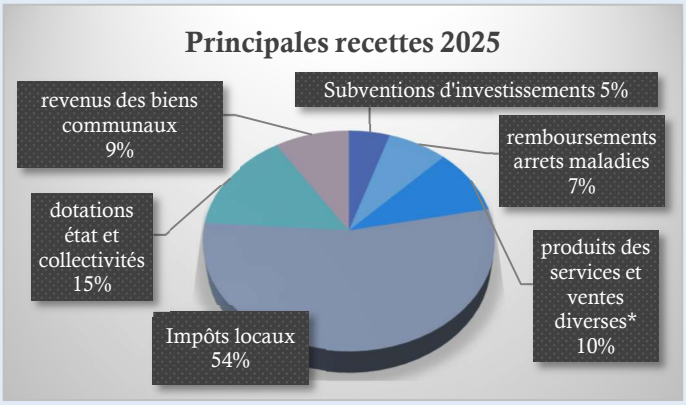
- Prolongation du contrat de Mr Blanchard aux services techniques.
- Nettoyage des espaces verts

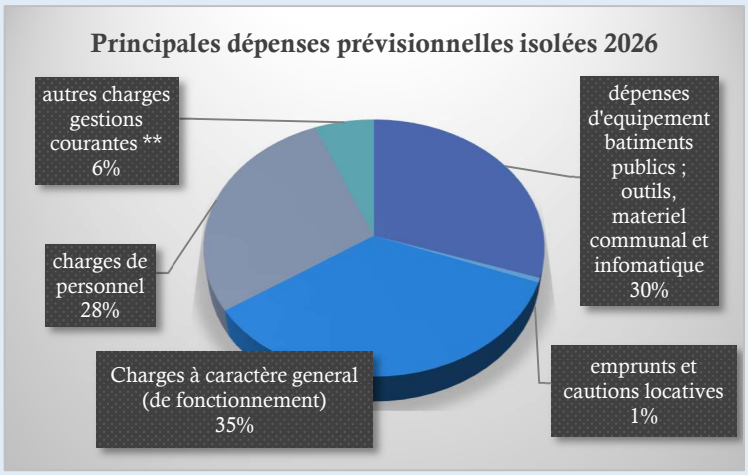


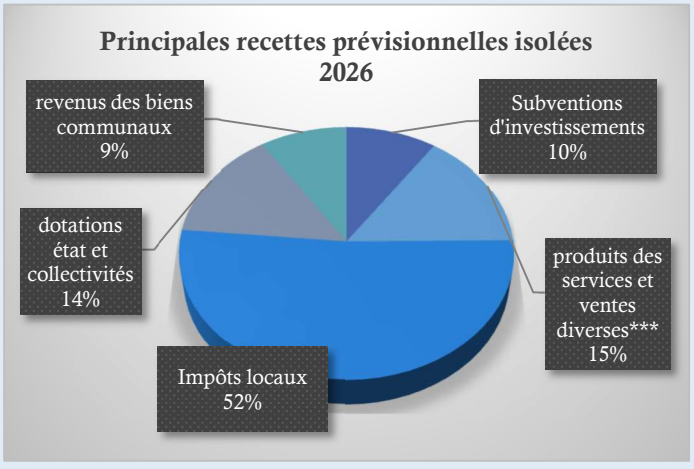
Budget :

- Résultats cumulés fin 2025 : excédent de fonctionnement 552 604€. (Compte Financier Unique 2025 ; conseil municipal du 28/04/26 vote approuvé 12 voix pour, 2 voix contre).
- Un budget primitif 2026 **maitrisé**, **peu endetté**, permettant des investissements importants, notamment de mener à bien le projet de l'Epicerie initié en 2025. (Budget primitif 2026 ; conseil municipal du 28/04/2026 approuvé à l'unanimité).
- Le **maintien du Taux de fiscalité directe locale**. Nous refusons d'augmenter nos impôts locaux. (Vote conseil municipal du 28/04/2026 ; approuvé à l'unanimité).







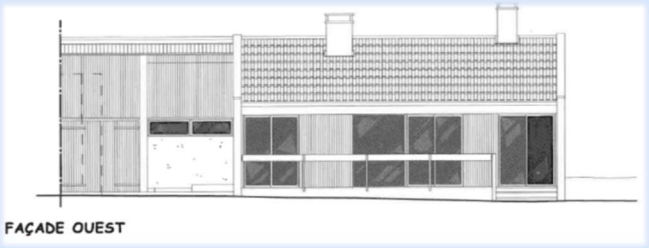


*chapitre 011 : charges fixes : eau, électricité, carburants, cantine école, fournitures, prestataires extérieurs, assurances…
** chapitre 065 : indemnités de fonction, contributions aux associations locales et aux divers organismes
***Produits des services et ventes diverses : principalement cantine scolaire, location salles…
****dépenses budgétées 2025 : école, logement Nouteau, étude maison Martin et matériel informatique

Projet EPICERIE

Une nouvelle page va s'écrire place de l'Eglise.

Le projet avance concrètement. Accompagnée par le cabinet PERETTO & PERETTO Architectes 31 (maître d'œuvre), la commune a déposé ses demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département, et de la communauté de communes 5C. L'appel d'offres touche à sa fin : les entreprises sont retenues et les derniers ajustements sont en cours. La phase administrative devrait s'achever courant Juillet. Le lancement des travaux est prévu en Septembre, pour une livraison au Printemps 2027.



Intervention contre les nuisibles :

Suite à plusieurs signalements de rats au Carrerot d'Argenton, la mairie a fait appel à un professionnel qui a posé des pièges.

Si vous êtes également concernés, merci de vous manifester à la mairie.





Chers artisans, commerçants et professionnels de notre commune nous vous invitons à vous faire connaître (spécialités, services proposés, horaires…) via l'adresse mail : **communicationpointis@gmail.com**

afin de promouvoir le savoir-faire local sur notre site internet.

Projets en cours :

Cimetière :

Un recensement de l'ensemble des sépultures est actuellement en cours.

Accès personnes à mobilité réduite
Mairie et salle des fêtes :
La 1ere réunion a eu lieu le 2 Avril, était présent Mr le Maire, Mme Daulon, conseillère municipale, Mr Brugidou et Mme Arcade, institutrice accessibilité arrondissement de St Gaudens.



Quelques évènements passés :



Bourse organisée par la roue Inardaise



Commémoration du 8 Mai



Fête organisée par le comité des fêtes

Spectacle organisé par l'amicale laïque



Dernier match de championnat du PIOC



Spectacle organisé par l'école du village



Quelques évènements à venir :

20 Juin : Feu de la Saint-Jean
28 Juin : Chemin des arts organisé par le foyer rural
18 Juillet : Repas et Feu d'artifice
26 Juillet : Marché des producteurs locaux
9 Aout : Vide grenier organisé par la roue Inardaise
Septembre : exposition sur l'eau des petits amis du patrimoine

Retrouver toute l'actualité et les évènements de la commune sur Illiwap et Facebook.

Pour la communication de vos futurs évènements : communicationpointis@gmail.com



Coordonnées Mairie

Mairie de POINTIS-INARD
2 rue St Jean de Pointis
31800 Pointis-Inard

Téléphone : 05.61.89.20.05
Mail : mairie@pointis-inard.fr

ATTENTION NOUVEAUX HORAIRES

Le secrétariat de mairie est à votre disposition *du* Lundi au Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Fermé le vendredi.

Site internet : www.mairie-pointisinard31.fr
Notre site internet se refait une beauté.
Consultez-le régulièrement.

Suivez-nous également sur **FACEBOOK** et **INSTAGRAM**.

Pour rester informé en temps réel de l'actualité de votre commune, téléchargez l'application **ILLIWAP** sur votre mobile grâce au QR CODE :



Notre village fleuri







Arrêtés municipaux en cours concernant la sécurité de tous :

-> interdiction aux poids lourds et bus de stationner rue du Ger. (Cela pourra être étendu à toute la commune si non-respect).

-> passage à 50kms/h pour la rue de Rieucazé

-> limitation de vitesse à 30kms/h au lieu de 50kms/h rue Darré Cazaous et rue de la chapelle St Sernin

Numéros utiles :

SAMU : 15 ou 112
Pompiers : 18
Gendarmerie Nationale : 05.62.00. 97.70
Trouver une pharmacie de garde : 32 37
Joindre un médecin de garde : 116 117
SAMU SOCIAL : 115
Enfance maltraitée : 119
Prévention suicide : 3114
Allô Service Public : 3939
Dépannage EDF : 09 726 750 31
Eau : 05.61.90.58.40

Relations de bon voisinage



CHIENS EN LAISSE

Nous constatons la présence de chiens en liberté dans la commune. Pour la sécurité de tous – enfants, promeneurs et autres animaux – nous rappelons que les chiens **doivent être tenus en laisse** sur la voie publique.



RESPECT DES HORAIRES

Les travaux de rénovation, bricolage ou jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse à gazon, bétonnière, tronçonneuse...) ne peuvent être effectués que :

- **Jours ouvrables** : 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30
- **Samedis** : 9h à 12h et 15h à 19h
- **Dimanches et jours fériés** : 10h à 12h et 16h à 18h



DÉCHETS VERTS

Interdiction du brûlage des déchets verts : suivant la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts, il est **interdit** de faire du feu sur sa propriété.

Les déchets verts (tontes de pelouse, tailles des haies et arbustes, d'élagages) doivent être déposés en déchèterie.



ENTRETIEN DEVANT CHEZ SOI

Il est demandé à chaque propriétaire de maintenir la **propreté** devant son habitation : nettoyer son trottoir et tailler les haies et les arbres qui dépassent sur la rue.





